

APPEL À PROJETS 2025

Fonds pour les médias de la communauté autochtone

Crédit photo Cabildo Indígena Muisca de Suba





Le neuvième appel à propositions pour le Fonds des médias communautaires autochtones sera ouvert du **3 décembre 2024 au 26 janvier 2025**. Au cours de cette période, les candidats peuvent demander une subvention allant jusqu'à **8 000 USD** ; et pour les propositions soumises par des réseaux de médias communautaires autochtones impliquant trois médias ou plus, jusqu'à **12 000 USD**. Les projets soumis doivent être mis en œuvre dans un délai de 10 mois et répondre aux besoins de la communauté identifiés dans le projet.

Crédit photo Cultural Survival

Qui peut poser sa candidature?

Le Fonds communautaire pour les médias autochtones reconnaît la diversité des formes et des expressions de la communication autochtone. C'est pourquoi, à partir de 2023, nous avons élargi les groupes.

Cette année, nous donnerons la priorité aux groupes suivants :

- Radio communautaire autochtone
- Réseaux de radios communautaires ou médias indigènes
- Réseaux ou collectifs de communicateurs autochtones
- Réseaux ou collectifs de communicatrices autochtones
- Collectifs de muralistes et de photographes autochtone
- Autres médias gérés par les peuples autochtones : presse écrite, télévision communautaire, production audiovisuelle et multimédia, intranet et internet communautaire



Quelles sont les régions et les pays éligibles?

- **Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes** : Argentine, Bolivie, Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyane, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname et Venezuela
- **Amérique du Nord** : Canada, États-Unis et Mexique
- **Afrique** : Botswana, Cameroun, République démocratique du Congo, Kenya, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe
- **Asie** : Inde, Philippines, Indonésie, Népal, Bangladesh, Vietnam, Malaisie, Thaïlande.
- **Pacifique** : Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Polynésie française



Crédit photo Comando Matico

Comment postuler?



Crédit photo Indigenous Peoples News Bangladesh

Les candidats doivent envoyer leur proposition narrative et leur budget (en anglais, espagnol, français ou portugais) dans les formats fournis par Cultural Survival, à l'adresse électronique **radio@culturalsurvival.org**. En outre, ils peuvent envoyer ou joindre leurs productions radio ou vidéo d'une durée maximale de 5 minutes, ou un portfolio de leur travail (écrit, audiovisuel, photographique ou mural) qui correspond au projet soumis.

1. Format de la proposition narrative

2. Format du budget

Quelles sont nos priorités stratégiques?

Cette année, grâce au Fonds des Médias Communautaires Autochtones de Cultural Survival, nous nous concentrons particulièrement sur le soutien aux initiatives liées à la justice environnementale face au changement climatique. Cela inclut des efforts de prévention, de mitigation et de réponse aux catastrophes naturelles. De plus, nous nous intéressons, sans nous y limiter, aux projets de communication autochtone intégrant les stratégies et activités suivantes:

- Procédures légales d'accès aux fréquences radio et autres médias communautaires autochtones, y compris des actions de plaidoyer pour la démocratisation de la communication et la défense du droit à leur propre communication.
- Le développement institutionnel, notamment la planification stratégique et la viabilité financière, le développement du conseil d'administration et la gouvernance interne, les politiques en matière d'égalité des sexes, d'environnement et de protection, les systèmes de sécurité pour les communicateurs et les défenseurs, et les processus de suivi et d'évaluation.





- Renforcement des capacités de communication ciblant principalement les femmes, les jeunes et les autres sexes, notamment : production radiophonique, audiovisuelle et imprimée ; journalisme d'investigation communautaire ; documentation et archivage ; couverture des situations d'urgence ; et maintenance technique des équipements.
- Renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation numérique, notamment : radio en continu et en ligne ; conception et applications web ; production audiovisuelle ; télévision communautaire ; logiciels libres ; plateformes numériques ; et archivage de contenu.
- Développement de contenus audiovisuels, écrits et radiophoniques sur : les droits des peuples autochtones ; le changement climatique et la justice environnementale ; l'histoire et la mémoire de leur propre point de vue ; les connaissances ancestrales et la médecine traditionnelle ; la souveraineté alimentaire ; les droits territoriaux ; les droits des femmes et des jeunes autochtones ; l'éducation et la communication communautaire ; le patrimoine culturel et linguistique ; et la législation et les politiques publiques. Le contenu en langues indigènes sera très apprécié.

Crédit photo Pastaza Kikin Kichwa Runakuna PAKKIRU



- Consolidation des médias et des organisations communautaires autochtones avec une approche inclusive, en donnant la priorité à la participation active des femmes, des jeunes et des autres sexes dans les processus de communication.
- Échange d'expériences et renforcement des réseaux, y compris : réunions entre communicateurs autochtones ; échanges de connaissances et de pratiques de communication ; espaces d'apprentissage mutuel ; festivals et expositions de productions autochtones ; et alliances entre médias communautaires.
- Infrastructures de réseaux intranet ou installation de l'internet à large bande dans les organismes de radiodiffusion, y compris les studios d'enregistrement, les équipements de transmission et les systèmes d'archivage numérique.
- Peintures murales communautaires, projets audiovisuels et photographiques axés sur les droits des peuples autochtones, les droits des femmes et des jeunes, le changement climatique, la culture et les langues autochtones.

Crédit photo Cabildo Indígena Muisca de Suba



Crédit photo Orkonerei FM

Quels sont les critères d'évaluation et de sélection des projets ?

Les projets seront évalués sur la base de la légitimité du support ou du groupe (base communautaire, gestion par des peuples autochtones et lien avec la communauté) et de la proposition présentée (pertinence par rapport aux besoins de la communauté, cohérence entre les activités et le budget, et durabilité). La préférence sera donnée aux initiatives qui renforcent les cosmovisions et l'identité autochtone, qui produisent du contenu dans les langues autochtones et qui encouragent la participation active des femmes, des jeunes et des autres sexes.



NOUS APPRÉCIONS VOTRE INTÉRÊT À POSTULER!

 **cs.org**

